



MANITOBA

DÉCRET

DATE : **19 octobre 2009**

DÉCRET No. : **343/2009**

RECOMMANDATION : **Président du Conseil exécutif**

DÉCRET

1. Monsieur Gregory F. Selinger, membre du Conseil exécutif, est nommé à titre amovible, sous le Grand Sceau de la province du Manitoba, président du Conseil exécutif et ministre des Relations fédérales-provinciales.
2. Le présent décret entre en vigueur immédiatement.

DISPOSITION HABILITANTE

La *Loi sur l'organisation du gouvernement*, c. E170 de la *C.P.L.M.*, prévoit notamment ce qui suit :

« **Autorité au sein des ministères**

3(1) Le lieutenant-gouverneur en conseil peut nommer, sous le Grand Sceau de la province, un des ministres président du Conseil exécutif et d'autres ministres pour qu'ils dirigent les divers ministères et qu'ils exercent les attributions qu'il leur confère. Les personnes ainsi nommées occupent leur charge à titre amovible. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut établir les titres sous lesquels les ministres sont désignés ».

JUSTIFICATION

1. Son Honneur le lieutenant-gouverneur a informé le Conseil exécutif que Monsieur Gary Albert Doer a donné sa démission en tant que membre et président du Conseil exécutif et ministre des Relations fédérales-provinciales, et que sa démission a été acceptée.
2. Son Honneur le lieutenant-gouverneur a informé le Conseil exécutif qu'il a nommé Monsieur Gregory F. Selinger membre du Conseil exécutif, l'a investi de la charge de président et lui a demandé de former un gouvernement.